

HANDICAP :

Avez-vous une RQTH (Reconnaissance travailleur handicapé) ?

- OUI NON

Avez-vous déjà bénéficié d'aménagements d'épreuves durant votre scolarité ?

- OUI NON

Si Oui, de quel(s) aménagement(s) avez-vous bénéficié ?

.....

Etes-vous intéressé par l'internat ?

- OUI
 NON

VŒUX DE L'APPRENTI / DU STAGIAIRE :

Exposez, ci-dessous, les motifs et votre intérêt pour cette formation ainsi que, votre projet professionnel :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Comment avez-vous connu notre établissement ?

- Internet
 Journaux
 Par mon établissement
 CIO ou autres organismes
 Autres :

Après **étude de votre dossier** et/ou **entretien de motivation** vous recevrez une lettre de confirmation d'inscription.

Ensuite, un dossier d'inscription complet vous sera envoyé plus tard (Listes des fournitures, date et heure de rentrée, liste des pièces administratives, planning...)

**Signature de l'apprenti
ou du stagiaire :**

Signature des parents :
(si apprenti ou stagiaire mineur)

PIECES A RENVOYER POUR L'ETUDE DU DOSSIER

Aucune admission ne sera validée si le dossier est incomplet

- La (les) photocopie(s) du (des) diplômes obtenus : CAP, BEP, ou BACCALAUREAT
- La photocopie des derniers bulletins du 1^{er} et 2^{ème} trimestre pour les personnes scolarisées
- Remplir les informations à l'intérieur du dossier ci-joint
- La photocopie de la carte d'identité recto – verso du stagiaire né en France et photocopie complète du livret de famille pour les stagiaires nés à l'Étranger.
- La photocopie de la Carte Vitale
- Une photo d'identité collée sur la première page

PIECES A RENVOYER POUR L'ETUDE DU DOSSIER

Le CAP AEPE est un diplôme de niveau 3. Deux possibilités pour intégrer la formation :

Cas 1 : L'apprenti a conclu un contrat avec un maître d'apprentissage

Qu'est-ce que le contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail. De ce fait, il est soumis à la réglementation du travail et notamment au code du travail et à la convention collective régissant la branche professionnelle de la pharmacie d'officine

Qui peut être apprenti(e) ?

Tout jeune âgé de 18 ans et moins de 30 ans au moment de la conclusion du contrat et ayant le niveau minimum requis pour suivre la formation (CAP, BEP ou Baccalauréat). Le candidat en situation de handicap n'a pas d'âge limite pour signer un contrat d'apprentissage.

Quelle est la durée ? 1 an

Quel est le coût ? Le coût de la formation pédagogique (2600€) est intégralement pris en charge par l'OPCO (Opérateurs de Compétences).

Comment se déroule la formation ?

L'enseignement général et professionnel est assuré en partie par l'unité de formation et en partie par l'entreprise selon un rythme défini à l'avance.

Quelles structures pour l'apprentissage ?

En établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches, haltes garderies, jardin d'enfants, école maternelle, en maison d'assistants maternels (MAM), domicile de l'assistante maternelle, employé au domicile...

Un apprenti en contrat dans une école maternelle devra faire une PFMP (période de formation en milieu professionnel ou stage) dans une structure accueillant le public 0-3 ans ; inversement, pour un apprenti en contrat dans une crèche, il faudra prévoir une PFMP en école maternelle.

Cas 2 : Formation continue : coût annuel de la formation 2600 euros, aide au financement possible sur acceptation du dossier par la Mission Locale.

- 1. Stages pratiques : (12 semaines minimum : 420h)**
 - 6 semaines auprès d'un public de 0 à 3 ans
 - 6 semaines auprès d'un public de 3 à 6 ans
- 2. + cours théoriques (16 semaines : 400h)**